Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 1

Artikel: La Suisse romande en l'an 2000

Autor: Vouga, J.-P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125557

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes posés par la formation de la main-d'œuvre

L'évolution rapide des techniques dans le bâtiment a eu pour conséquence sur le plan de la main-d'œuvre, d'une part, une diminution extrêmement sensible des manœuvres et, d'autre part, une augmentation du nombre des cadres moyens.
Les besoins en personnel spécialisé – particulièrement dans le domaine de l'entretien – ainsi que la nécessité sociale de revaloriser la main-d'œuvre de nos professions, obligent à recourir à tous les modes de formation possibles: Education nationale, formation en entreprises, formation professionnelle des adultes (FPA).
Mais, quel que soit le mode de formation, nos professions ne recrutent un personnel valable que si elles savent l'attirer par la qualité de l'enseignement donné (où la part faite aux travaux soit plus grande) et par la qualité de l'accueil qui lui est réservé, que ce soit dans les écoles ou dans les entreprises.

Rentabilité des travaux d'entretien

Traités le plus souvent de gré à gré, les travaux d'entretien ont une rentabilité supérieure à celle des travaux neufs, qui, eux, se traitent surtout par voie d'adjudication. Par contre, les travaux neufs assurent un volume de chiffre d'affaires plus important, moins dispersé et moins sujet à fluctuation, et sont d'un financement souvent plus régulier et plus aisé.
Il convient donc de rechercher un équilibre entre les deux secteurs d'activité.
Prolongement normal des travaux neufs, les travaux d'entretien doivent être prévus par les entrepreneurs, comme la résultante d'un contrat préétabli. Cependant, en contrepartie de leur meilleure rentabilité, ils nécessitent pour l'entreprise une organisation plus importante que celle afférente aux travaux neufs.
Le contrat préétabli préconisé doit prévoir le mode de règlement et son rythme, ce qui évite des retards dus à la négligence.
Pour le calcul des prix de revient et de la rentabilité, l'entreprise exécutant les travaux d'entretien doit utiliser un certain nombre de principes, tels que: détermination des prix de revient par chantier; ventilation des comptes sur travaux neufs et travaux d'entretien; méthode des coûts directs; analyse des écarts entre comptabilité générale et comptabilité analytique...

La Suisse romande en l'an 2000

par J.-P. Vouga, architecte

Parler de l'an 2000 est une entreprise redoutable parce que les années présentes sont un tournant de l'Histoire: libération du tiers monde, Marché commun, accélération des découvertes, généralisation de l'aisance, des loisirs, de l'hygiène; tous ces événements ont leurs répercussions sur notre société, sur notre terre romande en particulier.
Nos structures économiques, sociales, politiques sont-elles en mesure d'y faire face? Saurons-nous les renouveler en conservant ce qui demeure leur valeur profonde ou les verrons-nous s'étioler dans l'indifférence grandissante que leur témoigne le citoyen?
On voit l'homme, passif et satisfait, s'abandonner ailleurs à des gouvernements autoritaires.
L'autorité de l'Etat ne convient guère à la Suisse qui a su, jusqu'ici, lui substituer des formes beaucoup plus valables d'organisation sociale: autonomie communale, large participation de l'initiative privée.
Mais leur efficacité s'émousse, le civisme est en baisse alors qu'il faudrait, au contraire, multiplier les actions courageuses et voir loin.
Innombrables sont aujourd'hui les communes qui ne sont plus que des fractions d'une unité géographique dont elles dépendent, mais à laquelle elles n'ont conféré aucune existence, aucun pouvoir de décision. Il en est ainsi de toutes celles qui environnent un centre urbain. Les verrons-nous poursuivre leur vie en vase clos, en retard sans cesse sur l'événement, sourdes aux appels? Les cantons à leur tour ne peuvent ignorer les liens étroits qui les unissent ni les répercussions de leur politique sur leurs voisins. Nombreuses sont les voix qui les appellent à collaborer.
Les verrons-nous limiter toujours leurs contacts à des rencontres de courtoisie, à des échanges occasionnels et mener leur politique d'équipement et d'industrialisation comme le font les entreprises concurrentes? Ou verrons-nous prendre corps cette idée si féconde d'un Conseil intergouvernemental, siégeant régulièrement et préparant les grandes voies d'une politique d'aménagement à long terme? Il a déjà fallu que l'autorité fédérale s'interpose pour la réalisation du réseau des routes nationales et chacun reconnaît que cette intervention a été nécessaire. Verrons-nous cette méthode se généraliser à la construction des voies navigables, des aéroports? Si nous ne voulons pas assister à la prolifération des installations coûteuses, à la construction par exemple, le long de la voie fluviale Bâle–Yverdon, d'un port

complètement équipé dans chaque canton, à la création d'une pléthore d'aéroports de prestige, il n'y a peut-être que ce moyen!

A moins que nous ne parvenions à nous mettre d'accord et à équiper notre réseau fluvial en fonction des seuls besoins, les activités de chaque port étant définies par un plan précis; à construire les aéroports strictement nécessaires, celui d'Etagnières pouvant, par exemple, éviter aux Genevois l'inutile sacrifice de la région de Jussy.

Verrons-nous dans le domaine énergétique la politique des compagnies privées continuer à faire la loi, gaziers dressés contre électriciens et tous ensemble barrant la route aux oléoducs?

Ou verrons-nous, au contraire, les gouvernements prendre ensemble le problème en mains, concevoir ensemble notre raccordement au futur réseau européen de gaz naturel, ordonner la généralisation de l'emploi du gaz pour tous les besoins thermiques, laissant à l'industrie la priorité sur les ressources en électricité?

Verrons-nous se poursuivre la surenchère faite aux industries et qui leur permet, dans tant de cas, de faire triompher des exigences opposées à l'intérêt collectif, un mauvais choix de terrains ou une extension discutable?

Ou verrons-nous l'industrie diriger ses implantations en fonction d'un plan cohérent de «décentralisation centralisée» étudié sur le plan national?

Verrons-nous ces secteurs essentiels que seront demain les jonctions de nos autoroutes, ces véritables charnières de notre réseau national, se couvrir de constructions spéculatives comme hier les quartiers de nos gares?

Ou saurons-nous les faire passer à la collectivité ou tout au moins y limiter les possibilités de construction avant que les terrains n'y aient acquis trop de prix? Comprendrons-nous qu'il est essentiel de les réserver aux besoins du trafic de demain?

Verrons-nous surtout achever le gaspillage du sol agricole?

Ici, disons-le, il s'agit moins de décisions gouvernementales que d'une vaste prise de conscience par le peuple du danger qui menace le pays.

C'est par une loi que le peuple genevois a entendu protéger son agriculture et organiser la conversion ordonnée de son sol agricole en sol à bâtir. C'est une loi identique qui est proposée par le Gouvernement vaudois. On peut soutenir que la loi genevoise a porté préjudice au canton de Vaud qui offrait une proie plus facile aux spéculateurs genevois. Le Valais, Fribourg, Berne et Neuchâtel seront à leur tour très exposés, si la loi vaudoise est acceptée, aussi longtemps qu'ils ne procéderont pas de même ou qu'une loi fédérale ne viendra pas coiffer le tout. Déjà son projet circule.

Verrons-nous sombrer ces propositions salutaires qui peuvent seules présider à l'aménagement du territoire?

Verrons-nous, au cours des trente-cinq prochaines années, disparaître le vignoble neuchâtelois, la moitié du vignoble vaudois?

Verrons-nous s'étendre en même temps le danger de la pollution des eaux si étroitement liée à la dispersion des constructions?

Ou verrons-nous mettre en œuvre un faisceau de mesures concertées propres à assainir fondamentalement notre agriculture: suppression de l'impôt sur les successions, voire suppression complète de l'impôt sur la fortune, ce qui rendrait du même coup inutiles les laborieuses taxations, mais, en revanche, lourdes contributions à la charge de celui qui change l'affectation agricole de son terrain; remplacement de l'aide à la production, sauf en montagne, par la prise en charge d'une partie de l'intérêt de la dette, à condition de renoncer définitivement à l'aberration des prêts sans amortissement?

Acceptera-t-on de traiter l'agriculture pour ce qu'elle est: une branche comme les autres de notre économie qui doit vivre d'un juste équilibre entre ses ressources d'une part, ses salaires et l'intérêt de sa dette d'autre part et non d'une périlleuse gymnastique fiscale où l'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre et conduit finalement à faire du sol une marchandise?...

Allons-nous pouvoir organiser dès lors notre territoire, affecter au délassement, au tourisme, des sites intacts qui seront nos réserves d'oxygène et d'eau potable? Grouper nos industries dans des centres secondaires où elles s'étendront à leur aise sans se mêler aux habitations? Construire à proximité des ensembles résidentiels d'où chacun se rendra à pied à son travail?

Nos communes consentiront-elles à se grouper en associations qui pratiqueront une politique régionale basée sur une équitable répartition des dépenses et des ressources fiscales?

Nos concitoyens seront-ils disposés à mettre leur intérêt immédiat au second rang?

Un régime libéral a certes encore sa place dans le dur monde d'aujourd'hui si le civisme se substitue à l'autorité.

Faute de l'un ou de l'autre, nous ne laisserons aux Romands de l'an 2000 que l'amère image de ce qui aurait pu être!

(La Suisse, Genève)